



① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ACDF INDUSTRIE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		1 RUE DU CHANOIS		25530 VERCEL VILLEDIEU LE CAMP		
SIRET		5 2 3 7 4 0 3 3 0 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2025		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	110 719	AG	68 990 41 729
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 324 688	AS	1 720 210 2 604 478
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations corporelles	AT	2 145 711	AU	932 998 1 212 713
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
		Participations	CS		CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	187 532	BI	187 532	
	TOTAL (II)		BJ	6 768 650	BK	2 722 198 4 046 452
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	488 398	BM	488 398
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 200	BW	9 200
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 213 511	BY	34 952 1 178 560
		Autres créances (3)	BZ	55 414	CA	55 414
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	200 150	CE	200 150
COMPTES DE REGULARISATION	DIVERS	Disponibilités	CF	305 743	CG	305 743
		Charges constatées d'avances (3) *	CH	125 107	CI	125 107
		TOTAL (III)	CJ	2 397 523	CK	34 952 2 362 572
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	9 166 173	1A	2 757 149 6 409 024	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ACDF INDUSTRIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :615.380.)			DA	615 380
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	1 130 745
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	61 538
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	207 338
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	205 643
	Subventions d'investissement			DJ	1 233 673
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	3 878 275
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	1 709
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 834 912
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Instruments financiers à terme			D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	458 128
	Dettes fiscales et sociales			DY	193 316
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	42 684
	TOTAL (IV)			EC	2 530 749
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	6 409 024	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Principes Comptables, méthodes d'évaluation

ACDF INDUSTRIE

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général, qui sont : l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices ; Conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel industriel	7 à 15 ans
Agencements divers	10 à 20 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

b) Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode « Coût Moyen Pondéré ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, à l'exception de toute valeur ajoutée.

31/12/2025

e) Engagements de retraite

Le montant de l'engagement retraite est évalué sur la base de la méthode « rétrospective au prorata temporis ». Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture:

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.35 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1% pour les ouvriers, 2% pour les ETAM et cadres
- Taux de rotation du personnel : faible pour les ouvriers et ETAM, très faible pour les cadres
- Table de mortalité : Insee 2018 – 2020

L'initiative du départ est celle du salarié, en conséquence, un taux de charges de 24 % (ouvriers), 42% (ETAM) et 45% (cadres) a été retenu pour les cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités.

Le passif total (dette actuarielle) est estimé à 26 957 €.

f) Informations sur le changement de méthode comptable induit par la première application du Règlement ANC 2022-06

L'entité indique qu'elle applique pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux impacts concernent notamment :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La constatation en résultat d'exploitation des plus ou moins-values de cession d'immobilisation et des quotes-parts de subvention d'investissement virée au résultat.
- La suppression de la technique des transferts de charges,
- La modification du plan de comptes
- Des nouveaux modèles d'états financiers

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable, assimilé à un changement de méthode comptable, y compris lorsque ses effets portent uniquement sur la présentation des états financiers.

En conséquence, les états financiers de l'exercice sont présentés selon les nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe prévus par le règlement précité.

Les données comparatives de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un retraitement des montants au titre des nouvelles règles de comptabilisation, les éventuels reclassements opérés ayant pour seul objet d'assurer la présentation conforme aux nouveaux schémas réglementaires.

Les principaux postes concernés par ce changement de présentation sont les suivants :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
791 – Transferts de charges	7587 – Indemnités d'assurance	16 892 €
791 – Transferts de charges	Crédit du compte 649 – Remboursement de charges de personnel	19 977 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	97 980 €

ACDF INDUSTRIE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 400 000 Euros
Siège Social : ZAC « La Voie de la Grâce Dieu »
25530 VERCEL VILLEDIEU LE CAMP

R.C.S. BESANCON 523 740 330

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

VOTE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 205 643 €, au compte autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ACDF INDUSTRIE
~~1 Rue du Chanois~~
~~25530 VERCEL VILLEDIEU LE CAMP~~
~~Tél. 03 81 48 02 95~~
~~R.C.S. Besançon 523 740 330~~